

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 11 AVRIL 2017

15 élus présents ou représentés. Secrétaire de séance : D. Cavard. Présidente de séance : F. Lavediot

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Réuni sous la Présidence de Mme LAVEDIOT Françoise, doyenne de l'assemblée, élue Présidente de séance, délibérant sur le Compte de Gestion de M. le Percepteur et sur les Comptes Administratifs 2016 dressés par Mme Noëlle SEGUIN, Maire, qui s'est retirée au moment du vote, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les Comptes de Gestion de M. le Percepteur et les Comptes Administratifs Commune et Assainissement de Mme le Maire, tels que présentés ci-dessous.

COMMUNE

La **Section de Fonctionnement** fait apparaître un excédent de **59 436,41 €**

La **Section d'Investissement** affiche pour sa part un déficit de **89 520,28 €**

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :

Section Fonctionnement :

Aucun résultat n'ayant été reporté en 2015, **la situation nette au 31/12/2016 s'affiche à + 59 436,41 €.**

Section Investissement :

Le déficit reporté 2015 de – 23 522,79 € cumulé au déficit 2016 de – 89 520,28 € aboutit à une **situation nette de – 113 042,57 € au 31/12/2016.** Aucun reste à réaliser en dépenses. En recettes, les restes à réaliser s'élèvent à 68 198,00 €. Le résultat d'investissement 2016 après incorporation des restes à réaliser s'élève donc à – **44 844,57 €.**

Affectation du résultat :

La somme de **44 844,57 € est affecté en recettes d'investissement au budget primitif 2017,** pour le montant du déficit constaté.

Le solde de résultat à hauteur de **14 591,84 €** est affecté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2017, auquel s'ajoute le résultat du budget lotissement des Versannes qui est soldé, à hauteur de **16 600,87 €.** Soit un **total reporté en recettes de fonctionnement du budget 2017 de 31 192,71 €.**

ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement :

Dépenses = 36 258,08 €

Recettes = 65 112,88 €

Résultat de l'exercice = 28 854,80 €

Section Investissement :

Dépenses = 52 256,03 €

Recettes = 23 016,07 €

Résultat de l'exercice = - 29 239,96 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 :

Section Fonctionnement :

Cumulé au résultat reporté en 2015 de 28 798,71 €, la situation nette s'affiche à **+ 57 653,51€ au 31/12/2016, résultat affecté en recettes au budget primitif 2017, section investissement.**

Section Investissement :

Le résultat reporté 2015 de – 28 965,97 € cumulé au déficit 2016 de – 29 239,96 € aboutit à une **situation nette de - 58 205,93 € au 31/12/2016 qui sera affecté en dépenses au budget primitif 2017, section investissement.**

CLOTURE LOTISSEMENT DES VERSANNES

Le Conseil Municipal a délibéré pour entériner la clôture du lotissement des Versannes, tous les lots ayant été vendus.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes locales directes à leur valeur actuelle, soit :

- Taxe d'habitation : 11,36 %*
- Foncier bâti : 12,82 %
- Foncier non bâti : 31,77 %

** La commune en fiscalité professionnelle unique depuis le 1^{er} janvier 2017 (fusion communautés de communes) ne percevra plus directement la part départementale de la Taxe d'Habitation rajoutée à la part communale depuis 2011 (d'où notre taux antérieur de 21,44 %). Cette part départementale de la TH transitera désormais par la Communauté de Communes et sera ensuite reversée à la commune à travers l'attribution de compensation. Cette modification administrative sera transparente pour le contribuable.*

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Budget primitif 2017 Commune et Assainissement tel que présenté ci-dessous.

COMMUNE

Section Fonctionnement :

Dépenses = 642 976 €

Recettes = 642 976 €

Section Investissement :

Dépenses = 354 095 €

Recettes = 354 095 €

La réalisation de la réfection de l'ensemble des trottoirs existants de part et d'autre de la grande rue ainsi que l'aménagement de la cour de l'école maternelle constitueront les investissements les plus importants. Des travaux de réfection seront également entrepris sur plusieurs bâtiments (mairie, salle préfabriquée).

ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement :

Dépenses = 73 963 €

Recettes = 73 963 €

Section Investissement :

Dépenses = 139 422 €

Recettes = 139 422 €

Des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement traversant une partie du bourg sont prévus à hauteur de 30 000 €.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un point d'éclairage public supplémentaire sera implanté à hauteur du 4 rue des Noyers.

REVISION LOYER

Des travaux de rénovation ayant été réalisés dans l'appartement situé au 24 Grande Rue, en rez de chaussée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de porter le montant du loyer à 380 €/mois. L'appartement sera loué à compter du 1^{er} mai prochain.

ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes d'électricité mis en place par le SDE 03 et confie à ce dernier la délégation de facturation.

REFECTION TROTTOIRS : choix entreprise et prêt bancaire

Comme indiqué ci-dessus, les travaux d'embellissement de la commune se poursuivront en 2017. Suit au marché ouvert en mars dernier, 6 entreprises ont fait une offre pour la réalisation de ces travaux. **L'entreprise Irrmann-Papon, la mieux placée, a été retenue pour un montant de 56 802 € TTC.**

Un **prêt de 60 000 €** sera engagé sur 10 ans. L'offre du **Crédit Mutuel** est retenue **au taux de 1,03 %**.

CHANGEMENT INDICE DE REFERENCE POUR INDEMNITES ELUS

L'indice de référence (indice brut terminal) permettant le calcul du taux d'indemnité des élus ayant changé par rapport à notre délibération de 2014 et devant encore évoluer en 2018, une nouvelle délibération est demandée sous forme générique et non plus se rapportant à sa valeur nominative (1015 qui devient 1022). Nous faisons donc désormais simplement référence à « un pourcentage du taux maximal s'appliquant aux communes de 500 à 999 habitants, calculé sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

CREATION POSTE REMPLACANT

Afin de répondre aux exigences de la Cour des comptes, il nous faut délibérer pour créer un poste d'adjoint technique non titulaire remplaçant ; poste qui sera utilisé lorsque nous pourrions être amenés à faire appel ponctuellement à des personnes remplaçantes en cas de besoin, dans le périmètre de l'école.

VŒU DE SOUTIEN AU MANIFESTE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le Conseil Municipal soutient le manifeste de l'AMF pour « des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux en cours :

- Les chantiers d'insertion via la Communauté de Communes procèdent à la rénovation de la porte de l'église et des portails du cimetière.
- Des élagueurs interviennent pour supprimer les bois morts des arbres devant l'église.

Animations :

- 3^{ème} Chasse aux Œufs : lundi 17/04 à 11h (préparation à partir de 9h pour les élus en charge de la manifestation)
- Ronde Limagne Sioule Bourbonnaise : la course cycliste partant de Gannat traversera la commune le dimanche 30 avril à 14h (via route de Charmes puis route des Cluzeaux). Six personnes sont nécessaires pour assurer la sécurité aux carrefours. 5 élus se portent volontaires.
- 1^{er} mai : Repas CCAS. Préparation à partir de 9h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.